

LES PRODUITS CONVENTIONNÉS PAR LA SSA à Dieulefit et alentours

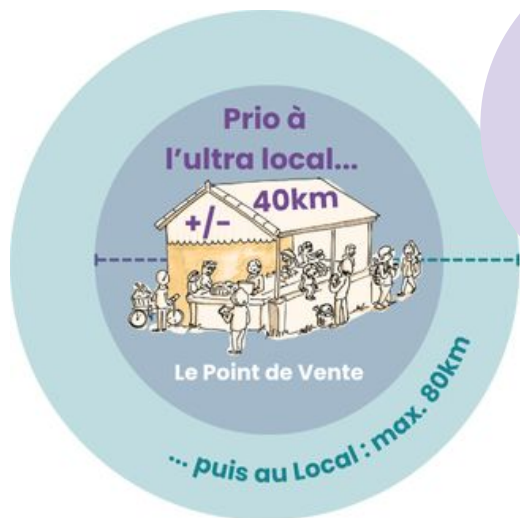
Quelles décisions du Conseil Local de l'Alimentation ?

Par Le Conseil Local de l'Alimentation
Avril 2024 - avril 2025

Les CRITÈRES de conventionnement des produits Mars 2025

Les critères et la liste des produits conventionnés sont amenés à **ÉVOLUER** et s'affiner au fur et à mesure, car le conventionnement est un processus **DÉMOCRATIQUE** mené **EN CONTINU** par le Conseil Local de l'Alimentation.

Productions LOCALES



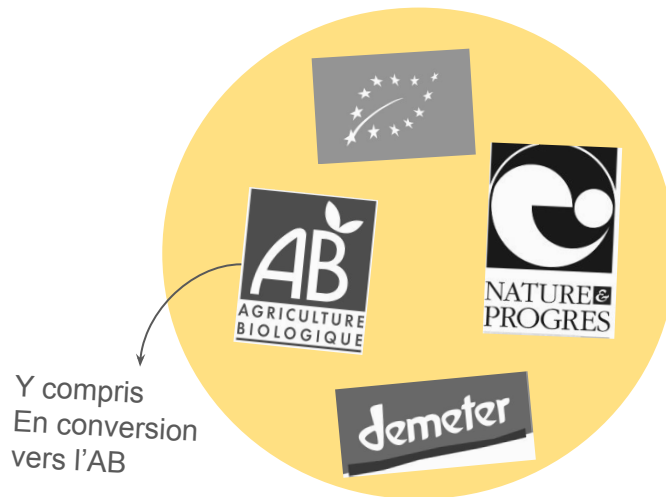
LES PRODUITS TRANSFORMÉS

Localement

Avec des matières premières locales (tout ou en partie)



Labellisées BIO



LA BOUSSELE DU CONVENTIONNEMENT

Pour les producteurs et artisans

Conditions de travail
Viabilité économique
Qualité du mode de production

Pour les consommateurs

Accessibilité géographique
Santé (présence de produits phytosanitaires)
Choix, diversité des régimes alimentaires
Convivialité, plaisir, goût (couleurs, saveurs, odeurs)
Confiance (traçabilité, information)



Pour changer le système

Agriculture de proximité (local, saisons)
Santé de l'environnement
Territoire vivant, paysages, dynamisme rural
Désirabilité de la SSA

La liste des produits conventionnés

Ce que je peux acheter avec mon allocation SSA en juin 2025

Productions végétales

Fruits & légumes

Céréales (dont riz de camargue)

Légumineuses

Farines

Huiles

Produits d'origine animale

Viande

Charcuteries

Oeufs

Fromages & produits laitiers

Miel

Produits transformés

Pain

Pâtes

Viennoiseries & biscuits

Apéritifs salés

Glaces

Conserves

Tofu (marque Tossolia)

Boissons

Jus de fruit

Sirops

Tisanes

Boissons

fermentées

non

alcoolisées

Productions fermières destinées à l'autoproduction (potager, poulailler...)

Plants potagers

Aliments pour animaux



La liste des produits **NON** conventionnés

Ce que je NE peux PAS acheter avec mon allocation SSA depuis mars 2025

L'ALCOOL pour des raisons de santé publique

Le Conseil a décidé de ne pas conventionner ces produits

LES PRODUITS NON ALIMENTAIRES y compris issus de fermes locales, comme la transformation des plantes aromatiques et médicinales (huiles essentielles, cosmétiques, hygiène, bougies...)

La liste des produits **en discussion**

Thé, café, chocolat

Fruits exotiques (hors UE); agrumes & avocats d'Espagne

Produits de la pêche (l'entreprise poiscaille en circuit court)

Compléments alimentaires fermiers (propolis, spiruline...)

Des produits de base pourtant hors critères mais qui rendraient le panier plus attractif, complet et accessible : tofu de haute provenance et riz de camargue finalement conventionné, pâtes > 80 km encore en discussion.

Certains produits ne sont pas conventionnés car le Conseil prend le temps de débattre de ces sujets

La face cachée du conventionnement

LA RICHESSE DES DÉBATS TRAVERSÉS

- Conventionner des **produits “gourmands”** (sucrés, salés, gras, transformés) ou au contraire que des **produits sains**, en s’alignant sur les recommandations nutritionnelles ?
- **Est-il éthique d’élever et consommer des animaux ?**
- **Est-ce que l’on utilise le conventionnement pour impulser des changements de consommation ?**
Ou assumer la notion de plaisir dans l’alimentation, orienter seulement les achats vers des produits de meilleure qualité et faire confiance au consommateur sans jugement ?
- **La question des labels**: volonté d’inclure les producteurs qui ont des pratiques vertueuses, là où les labels les excluent. Mais comment évaluer les pratiques de manière fiable en s’affranchissant des labels ?
- **La question du bio** : si ce n’est pas labellisé bio, qu’est-ce qu’une pratique vertueuse ? L’objectif zéro produit phyto est-il réaliste pour toutes les productions ?
- **Déplacement des lignes intérieures** par rapport à nos convictions pour faire avancer le groupe
- **Comment prendre des décisions collectivement ?** Difficulté de ne pas s’arrêter au débat et faire des choix : découverte et évolution des modes de prise de décision

La face cachée du conventionnement

LA RICHESSE DES DÉBATS À AVOIR

SUR LES CRITÈRES DE CONVENTIONNEMENT

Les pratiques agricoles **NON LABELLISÉES** BIO : comment évaluer les pratiques agricoles et avec quels moyens si l'on ne s'appuie pas sur les labels ?

SUR L'ADHÉSION DES POINTS DE VENTE

- ★ Des producteurs conventionnés par la SSA qui auraient aussi un circuit de distribution via Super U, les conventionne-t-on à Super U ?
- ★ Quid des magasins non indépendants type épicerie franchisées de grandes surfaces ?
- ★ Affiner le processus d'adhésion : faire une charte d'engagement des PDV ?

SUR L'ANIMATION DES QUESTIONS DE CONVENTIONNEMENT

- ★ Comment informe t-on le consommateur sur ce qu'il mange ?
- ★ Comment transmettre et animer ces débats ?
- ★ Sensibiliser à la question éthique de la consommation de produits animaux